

**greta**

LITTORAL PICARD

**GRETA LITTORAL PICARD**  
Cité scolaire Boucher de Perthes  
1, rue Paul Delique  
80100 ABBEVILLE

**T 03 22 25 41 01**  
**F 03 22 25 41 69**  
**greta.lp@ac-amiens.fr**  
**www.gretalp.com**

**TITRE**  
**TECHNICIEN EN ELECTRICITE ET**  
**AUTOMATISMES DU BÂTIMENT**

## Titre Professionnel niveau IV :

### Technicien en électricité et automatismes du bâtiment

#### Objectifs Généraux :

Permettre aux personnes motivées par un projet professionnel dans les métiers du bâtiment d'accéder à une qualification reconnue : le titre professionnel de niveau IV « technicien en électricité et automatismes du bâtiment » quelque soit le niveau d'entrée et offrir des alternatives pédagogiques à même de garantir la progression du stagiaire vers la qualification

#### Conditions d'accès :

Titre ou diplôme de niveau V ou 2 ans expérience professionnelle dans le domaine du bâtiment

#### Organisation

##### Lieu :

Centre de formation du Lycée Boucher de Perthes  
– 1, rue Paul Delique – 80100 ABBEVILLE

##### Durée

1044 heures en centre et 280 heures de stage en entreprise.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Jean- Marie DEMARLY, Conseiller en Formation Continue

GRETA Littoral Picard -1, rue Paul Delique 80 100 Abbeville - ☎03 22 25 41 01 -

jmdemarly.greta@ac-amiens.fr

Objectifs	<p>Acquérir les savoirs fondamentaux pour obtenir le titre professionnel « technicien en électricité et automatismes du bâtiment » en vue de maîtriser les capacités et techniques d'expression écrite et orale ainsi que les techniques mathématiques et de les utiliser lors des applications professionnelles</p> <p>Acquérir et mettre en œuvre en situation réelle les compétences caractéristiques de l'emploi/métier pour exercer ultérieurement les activités professionnelles répertoriées dans le référentiel</p>
Contenu	<p>1. Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation Fixer les matériels et les canalisations des circuits électriques des locaux d'habitation. Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux d'habitation. Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux d'habitation. Contrôler et mettre en service l'installation électrique des locaux d'habitation.</p> <p>2. Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires Fixer les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires. Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux tertiaires. Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux tertiaires. Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux tertiaires. Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique tertiaire.</p> <p>3. Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels Fixer les matériels des circuits électriques des locaux industriels. Façonner et poser les canalisations des circuits électriques des locaux industriels. Passer les conducteurs et les câbles des circuits électriques des locaux industriels. Raccorder les matériels des circuits électriques des locaux industriels. Contrôler les circuits réalisés avant la mise en service d'une installation électrique industrielle.</p>
Validation	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluations en cours de formation</li><li>- Dossier de synthèse de pratique professionnelle</li><li>- Mise en situation</li><li>- Entretien avec le jury</li></ul>

Contenu de l'action